



Public concerné

Opérateur :

personne exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens :

- conducteur d'engins dans les travaux publics
- conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton...
- suiveur,
- canalisateur,
- ouvrier en travaux publics

Exécutants travaux urgents :

Personne exécutant des travaux urgents dispensés de DT et DICT.



Objectif de la formation AIPR

L'objectif de la Formation est de vous préparer à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de juillet 2012.

- Approfondir vos connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Approfondir vos connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail.
- Préparer au mieux la réussite de cet examen sous forme de QCM.



Plan de formation Exécutant des travaux

Partie théorique :

L'impact de la réforme sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :

- les déclarations de DT-DICT
- l'analyse des réponses
- vos compétences
- l'application du Guide Technique
- la connaissance des affleurants
- les travaux sans tranchée
- les arrêts de chantier et les constats

Partie pratique :

- entraînement au QCM

Partie évaluation :

- QCM



Infos

pré-requis : aucun

durée de la formation : 1 jour

durée du test : 1h

nombre de questions : 30

nombre maxi par session : 15 pers.

carte d'identité : obligatoire

validité : 5 ans



Contact

05.59.01.00.20

Fax : 05.59.01.00.21

mail : commercial@dictservices.fr



Public concerné

Encadrant

Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens :

- chef d'équipe,
- chef de chantier,
- conducteur de travaux

Concepteur

Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet :

- conducteur de travaux,
- chargé d'études,
- personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages,
- personnel de maîtrise d'ouvrage,
- personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux



Infos

pré-requis : aucun

durée de la formation : 1 jour

durée du test : 1h

nombre de questions : 40

nombre maxi par session : 15 pers.

carte d'identité : obligatoire

validité : 5 ans



Objectif de la formation AIPR

L'objectif de la Formation est de vous préparer à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de juillet 2012.

- Approfondir vos connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Approfondir vos connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail.
- Préparer au mieux la réussite de cet examen sous forme de QCM.



Plan de formation

Responsable de projet - Encadrant de chantier

Partie théorique :

L'impact de la réforme sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :

- les déclarations de DT-DICT
- l'analyse des réponses
- le marquage piquetage
- la cartographie
- les clauses techniques et financières
- vos compétences et celles du personnel exécutant
- l'application du Guide Technique
- la connaissance des affleurants
- les travaux sans tranchée
- les arrêts de chantier et les constats

Partie pratique :

- entraînement au QCM

Partie évaluation :

- QCM



Contact

05.59.01.00.20

Fax : 05.59.01.00.21

mail : commercial@dictservices.fr